



COMITE DU DEVELOPPEMENT
(Comité Ministériel Conjoint
des
Conseils des Gouverneurs de la Banque et du Fonds
sur le
Transfert de Ressources Réelles aux Pays en Developpement)



DC/98-22
Le 29 septembre 1998

L'Initiative en faveur des PPTE—Rapport d'étape

Établi par les services du Fonds monétaire international
et de la Banque mondiale

Introduction

1. En avril 1998, le Comité du développement et le Comité intérimaire ont accueilli avec satisfaction les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Six pays — la Bolivie, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Guyana, le Mozambique et l'Ouganda — avaient alors atteint le stade de la prise de décision prévu par l'Initiative, et l'Ouganda avait, quant à lui, atteint la fin du processus et obtenu de ce fait le déblocage des ressources engagées pour l'allégement de sa dette. Les deux Comités ont invité les autres pays susceptibles d'être admissibles à prendre avec célérité les mesures d'ajustement nécessaires afin de pouvoir bénéficier de l'assistance au titre de l'Initiative. Ils ont par ailleurs souligné l'importance d'une résolution rapide de la question du financement des contributions multilatérales à l'Initiative. Le présent rapport décrit les progrès réalisés dans l'application de l'Initiative depuis avril 1998. Il examine plus particulièrement l'Initiative en faveur des PPTE, sa situation financière, son application pour la Bolivie et le Mali, ainsi que les prochaines mesures à adopter.

Le Fonds et la Banque examinent l'Initiative en faveur des PPTE

2. En septembre 1996, lorsque le Comité intérimaire et le Comité du développement ont souscrit à l'Initiative en faveur des PPTE, ils sont convenus que les PPTE qui mettraient en oeuvre ou adopteraient des programmes d'ajustement au cours des deux années suivantes pourraient bénéficier d'une aide au titre de l'Initiative, et qu'au terme de cette période, l'Initiative serait réexaminée et qu'une décision serait prise quant à l'opportunité de son maintien. En septembre 1998, le Conseil d'administration du FMI et le Conseil des administrateurs de la Banque mondiale ont achevé l'examen requis. Ils ont dressé un bilan de ce qui restait à faire au terme de ces deux premières années et ont actualisé les estimations du coût de l'Initiative. Suivent quelques questions qu'ils ont abordées, entre autres, lors de leur discussion du document consacré à l'examen de l'Initiative :

- Les deux Conseils ont accueilli avec satisfaction les progrès faits jusqu'à présent dans la mise en oeuvre de l'Initiative.

- La période initiale de deux ans dont disposaient les pays pour commencer leur programme d'ajustement a été prolongée de septembre 1998 jusqu'à la fin de l'an 2000. Plusieurs administrateurs ont signalé que l'Initiative PPTE ne devait pas être considérée comme un mécanisme permanent et ont donc engagé les pays susceptibles d'être admissibles, y compris ceux qui sortaient d'un conflit, à commencer dès que possible à appliquer des programmes appuyés par le FMI et par la Banque mondiale.
 - Les deux Conseils ont discuté du lien qui peut exister entre allégement de la dette et développement social; ils ont estimé que ce lien doit être analysé dans la perspective de programmes globaux de la lutte contre la pauvreté. De l'avis des administrateurs, il n'est pas toujours aisé d'établir une correspondance exacte entre le montant de l'allégement de la dette et celui des dépenses sociales. Les administrateurs ont salué l'intention des services des deux institutions d'établir un lien entre les objectifs sociaux des PPTE et les objectifs de développement social fixés pour le vingt-et-unième siècle par le Comité d'Aide au Développement de l'OCDE.
 - Le Conseil d'administration du FMI est convenu d'élargir la gamme des programmes admissibles à la première étape de trois ans qui conduit à la prise de décision en y incluant, au cas par cas, les programmes appuyés par l'assistance d'urgence aux pays sortant d'un conflit. En outre, dans leur majorité, les administrateurs se sont ralliés au point de vue selon lequel le FMI dispose déjà de suffisamment d'instruments pour aider les PPTE pendant la période intermédiaire qui s'écoule entre la prise de décision et la fin du processus, et ils ne sont donc pas favorables à une assistance plus formelle du FMI aux PPTE.
 - Les deux Conseils sont convenus qu'un examen général de l'Initiative sera entrepris dès 1999.
3. Il ressort de l'actualisation des coûts effectuée par les services du FMI et de la Banque mondiale que le coût estimé de l'Initiative PPTE, qui sert de point de référence, a augmenté, passant de 7,4 milliards de dollars E.U. en valeur actuelle nette (VAN) de 1996 sur la base des estimations préparées en juillet 1997, à 8,2 milliards de dollars E.U. D'après les estimations actuelles, le coût total, exprimé en dollars de 1998 et sur la base d'un nouveau taux d'actualisation de 6 %, est de 9,7 milliards de dollars E.U. environ. Cette augmentation est entièrement due au relèvement des coûts estimatifs concernant les pays sortant d'un conflit, pour lesquels les données demeurent médiocres et les estimations sont assorties de vastes intervalles de confiance. Les coûts estimatifs pour les autres pays qui ont déjà commencé leurs programmes d'ajustement et de réformes restent dans l'ensemble inchangés. Les estimations qui précèdent ne comprennent ni le Libéria, ni la Somalie, ni le Soudan — dont les données restent très insuffisantes — bien que ces coûts, si ces pays deviennent admissibles à bénéficier de l'assistance au titre de l'Initiative, puissent être très élevés.

Financement de la participation du FMI et de la Banque à l'Initiative

4. Le FMI et la Banque mondiale sont prêts à assumer pleinement la part qui leur revient dans le coût de l'Initiative. Grâce au Fonds fiduciaire FASR-PPTE et au transfert temporaire autorisé de la Réserve du Compte de fiducie de la FASR, le FMI dispose de suffisamment de ressources pour faire face aux engagements prévus au titre de l'Initiative, au moins jusqu'au milieu de 1999 et probablement même jusqu'à la fin de l'année, en fonction du moment exact où les pays parviendront au stade de la prise de décision. Les administrateurs du FMI ont exprimé leur préoccupation en ce qui concerne le financement du coût de l'Initiative que doit couvrir le FMI et ont souligné la nécessité urgente de prendre des décisions sur les besoins de financement à long terme du Fonds fiduciaire FASR-PPTE. Le Conseil a reçu un document sur cette question qui sera discuté peu après l'Assemblée annuelle de 1998.

5. À ce jour, la Banque mondiale a transféré au Fonds fiduciaire PPTE 750 millions de dollars E.U. prélevés sur le revenu net et le surplus de la BIRD. En juillet 1998, les administrateurs ont recommandé au Conseil des gouverneurs de la BIRD un nouveau transfert, de 100 millions de dollars E.U., prélevé sur le revenu net de l'exercice 98, et cette recommandation sera examinée au début d'octobre, pendant l'Assemblée annuelle. Sur la base des engagements, le Fonds fiduciaire a spécialement affecté 500 millions de dollars E.U. aux six pays qui ont à ce jour atteint le stade de la prise de décision, ce qui laisse un solde non engagé d'environ 300 millions de dollars E.U. (y compris le produit des placements). Le reste des ressources engagées par la Banque pour l'allégement de la dette de ce groupe de pays (205 millions de dollars E.U. en VAN) provient du remplacement de crédits de l'IDA par des dons, qui représentera 660 millions de dollars E.U. environ, en valeur nominale, sur la période couverte par les exercices 1998 à 2001.

Application dans les pays

6. En septembre, les Conseils sont tombés d'accord que la Bolivie était arrivée à la fin du processus et que le Mali avait atteint le stade de la prise de décision, ces deux pays ayant fait des progrès satisfaisants dans l'application des programmes d'ajustement et de réformes. Neuf pays sont parvenus à ce jour au stade de la prise de décision, et le total des engagements en faveur des sept pays qui ont besoin d'assistance au titre de l'Initiative PPTE s'élève à 6,1 milliards de dollars E.U. environ sous forme d'allégement du service de la dette, en valeur nominale, ou à 3,1 milliards de dollars E.U., en VAN (voir le tableau).

La Bolivie arrive à la fin du processus

7. Eu égard aux bons résultats qu'elle continue d'obtenir, et aux engagements qu'ont pris d'autres créanciers de fournir de l'assistance au titre de l'Initiative PPTE, la Bolivie est arrivée à la fin du processus en septembre 1998, un an après avoir atteint le stade de la prise de décision. Le montant total, en valeur nominale, de l'allégement du service de la dette que lui ont consenti tous les créanciers au titre de l'Initiative atteint à peu près 760 millions de dollars E.U., ce qui équivaut à une réduction de 450 millions de dollars E.U. en valeur actualisée de 1998 de sa dette extérieure, soit de plus de 13 % de l'encours de sa dette. Cette aide permettra à la Bolivie de satisfaire ses besoins de développement hautement prioritaires, dans les secteurs de l'éducation, de la santé et des infrastructures en particulier. Étant donné qu'au cours des prochaines années, le ratio du service de la dette sera relativement élevé, le décaissement de l'aide sera concentré en début de période, 40 % devant en effet être versés au plus tard en 2002. Le FMI a déposé sa part d'aide, soit 29 millions de dollars E.U. en VAN, dans un compte bloqué destiné à assurer le service de la dette qui lui sera dû au cours des cinq prochaines années. La Banque mondiale accordera la totalité de son assistance par l'intermédiaire du Fonds fiduciaire PPTE en affectant à cet effet un montant équivalant à 54 millions de dollars E.U. en VAN et en assurant, pour le compte de la Bolivie, le service de la dette due à l'IDA à partir du dernier trimestre de 1998 jusqu'à épuisement de ces ressources, probablement au début de 2002. La Banque interaméricaine de développement (B.D.) accordera à la Bolivie une assistance de 155 millions de dollars E.U., en valeur actuelle nette, de la façon suivante : i) en annulant certains prêts concessionnels consentis sur les ressources de son Fonds d'opérations spéciales (FOS); ii) en payant en partie les intérêts sur certains prêts consentis sur son capital ordinaire (CO) au moyen de son mécanisme de financement intermédiaire. L'assistance de la BID devrait être fortement concentrée en début de période, plus de 60% de l'allégement (en valeur actuelle nette) devant être consentis au plus tard en 2003. Les créanciers du Club de Paris sont convenus d'appliquer à l'opération de réduction de l'encours de la dette de la Bolivie les conditions de Lyon (80 % de réduction en VAN) au lieu de celles de Naples.

Le Mali arrive au stade de la prise de décision

8. En septembre 1998, les Conseils du FMI et de l'IDA sont convenus que le Mali avait atteint le stade de la prise de décision au titre de l'Initiative PPTE et ont approuvé un allégement du service de la dette d'environ 250 millions de dollars E.U., en valeur nominale, ce qui équivaut à une réduction de 128 millions de dollars E.U. de la valeur actualisée à la fin de 1998 de la dette extérieure, soit 10 % de l'encours de la dette. L'assistance accordée au Mali au titre de l'Initiative libérera des ressources qui pourront aider à financer les programmes sociaux nécessaires et accélérer les réformes structurelles. Grâce aux antécédents solides du Mali dans l'application des programmes d'ajustement et de réformes au cours des dix dernières années, et à l'opération sur l'encours de la dette que lui a consentie le Club de Paris en mai 1996, la période intermédiaire a été ramenée à un peu plus d'un an et la fin du processus établie à décembre 1999. Le décaissement de l'assistance est subordonné à l'obtention d'assurances de la part des autres créanciers qu'ils prendront des mesures similaires, et à l'application continue et stricte des programmes appuyés par la Banque et par le FMI, y compris l'achèvement de la revue de mi-période du premier volet annuel d'un accord FASR subséquent. Les administrateurs de la Banque et du FMI ont noté qu'il faudrait mobiliser un faible montant additionnel pour que l'assistance au Mali permette à ce pays d'atteindre l'objectif convenu de 200 % pour le ratio de la valeur actuelle nette de sa dette aux exportations. Les administrateurs invitent les créanciers bilatéraux — en particulier ceux qui ne participent pas au Club de Paris — à consentir un allégement additionnel de la dette qui porterait sur leurs créances au titre de l'aide publique au développement, dans la logique de l'annulation antérieure, par la plupart des créanciers du Club de Paris, de leurs créances APD sur le Mali.

Étapes suivantes

9. Les pays atteindront le stade de la prise de décision et celui de la fin du processus au titre de l'Initiative au fur et à mesure qu'ils satisferont aux obligations de résultats qui leur sont imposées. Au cours de l'année prochaine, figurent, parmi les pays qui pourraient atteindre le stade de la prise de décision, l'Éthiopie, la Guinée, la Mauritanie, le Niger, le Tchad, le Togo, la Sierra Leone et le Vietnam, mais ces pays n'auront sans doute pas tous besoin d'être aidés dans le cadre de l'Initiative. Par ailleurs, alors que de premiers entretiens en avril 1998 montraient que la Guinée-Bissau pourrait atteindre le stade de la prise de décision au troisième trimestre de 1998, cette étape a été différée en raison du conflit survenu dans ce pays. Le Guyana devrait avoir satisfait aux obligations nécessaires pour arriver à la fin du processus au début de 1999.

10. Les services du FMI et ceux de la Banque se proposent de préparer un autre rapport d'étape sur l'Initiative en faveur des PPTE pour les prochaines réunions du Comité intérimaire et du Comité du développement en avril 1999.

L'Initiative en faveur des PPTE—Rapport d'étape sur les pays concernés

Pays (pour chaque groupe, dans l'ordre où devrait intervenir la prise de décision)	Prise de décision	Fin du process us	VAN de la dette/exporta- tions (objectif en pourcentage)	Montant de l'aide à la fin du processus (millions de dollars E.U., valeur actualisée à la fin du processus)					Pourcentage de réduction de la VAN de la dette 1/	Montant total estimé en valeur nominale de l'allègement du service de la dette (millions de dollars E.U.)	Assurances satisfaisante s reçues d'autres créanciers	
				Total	Bilatérale	Multila- térale	FMI	Banqu e mondi ale				
<i>Pays arrivés à la fin du processus :</i>												
Ouganda	Avril 97	Avril 98	202	347	73	274	69	160	20	650	Oui	
Bolivie	Sept. 97	Sept. 98	225	448	157	291	29	54	13	760	Oui	
<i>Stade de la prise de décision atteint et engagements d'aide pris par le FMI et par la Banque mondiale :</i>												
Burkina Faso	Sept. 97	Avril 2000	205	115	21	94	10	44	14	200	Assurances demandées	
Guyana	Déc. 97	Fév. 99	107 2/	253	91	161	35	27	25	500	Assurances demandées	
Côte d'Ivoire	Mars 98	Mars 2001	141 2/	345	163	182	23	91	6 3/	800	Assurances demandées	
Mozambique	Avril 98	mi-99	200	1.442	877	565	105	324	57	2.900	Assurances demandées	
Mali	Sept. 98	Déc. 99	200	128	37	90	14	44	10	250	Assurances demandées	
<i>Montant total de l'aide accordée ou engagée (7 pays)</i>	3.078	1.419	1.657	285 4/	744	19	6.060	...	
<i>Documents PPTE préliminaires publiés; objectifs reflétant les points de vue de la majorité au moment des discussions préliminaires du Conseil des administrateurs de la Banque et du Conseil d'administration du FMI, montant de l'aide calculé à partir des documents PPTE préliminaires, qui pourraient être modifiés 5/ :</i>												
Guinée-Bissau	Premier semestre 99	2002	200	300	148	153	8	73	
<i>Dette jugée viable :</i>												
Bénin	Juil. 97	
Sénégal	Avr. 98	

Sources : décisions du Conseil d'administration du FMI et du Conseil des administrateurs de la Banque mondiale; document relatif à la fin du processus; documents PPTE finaux; documents PPTE préliminaires et calculs des services du FMI.

1/ En pourcentage de la VAN de la dette à la fin du processus, après utilisation intégrale des moyens traditionnels d'allègement de la dette.

2/ Admissible en application des critères de finances publiques ou d'ouverture; l'objectif fixé pour le ratio VAN de la dette aux exportations est celui qui permet d'abaisser la VAN de la dette à 280 % des recettes publiques.

3/ La dette non rééchelonnable envers les créanciers bilatéraux officiels ne faisant pas partie du Club de Paris et envers les membres du Club de Londres, qui a déjà fait l'objet d'une restructuration hautement concessionnelle, n'est pas comprise dans la VAN de la dette à la fin du processus pour les besoins du calcul de ce ratio.

4/ Équivalent à 212 millions de DTS.

5/ La situation de la dette devra être réexaminée une fois que le conflit actuel sera terminé et qu'il sera convenu d'un nouveau programme de reprise.